

COMPRÉHENSION ORALE..... /15

Lisez les questions, écoutez le document puis répondez.

1. Quel est le thème de l'émission ?
 - a. Le service militaire.
 - b. L'engagement civique des jeunes.
 - c. L'accès à l'emploi pour les jeunes.
2. La loi du 10 mars 2010 s'applique :
 - a. à tous les jeunes obligatoirement.
 - b. uniquement aux jeunes diplômés.
 - c. aux jeunes qui se portent volontaires.
3. Notez deux domaines d'activité concernés par la loi du 10 mars 2010.
4. Quelle est la durée des missions proposées dans le cadre de cette loi ?
5. Quel a été le point fort de cette loi ?
 - a. Sa clarté de rédaction.
 - b. Sa rapidité d'exécution.
 - c. Sa popularité immédiate.
6. Quel est le public que cette loi a du mal à toucher ?
 - a. Les jeunes filles.
 - b. Les jeunes des milieux aisés.
 - c. Les non-diplômés.
7. Pourquoi cette loi a-t-elle des difficultés à être appliquée dans les campagnes ?
8. Quel est le problème avec les missions proposées dans le cadre de cette loi ?
 - a. Elles se substituent à des offres d'emploi.
 - b. Elles ne correspondent pas aux compétences des jeunes.
 - c. Elles empêchent les jeunes de se consacrer à leurs études.